

Assemblée Générale GSPL

27 Avril 2019



RAPPORT MORAL

Je pense qu'il est inutile d'évoquer et donc de rappeler ce qu'avait très bien souligné notre Co-Président Jean-Etienne MEILLAN à l'A.G. 2018, à savoir le rôle, le but et les projets de l'Association.... Ils sont inchangés.

Nous nous sommes quittés sur le constat d'agir sur une situation locale que les pouvoirs publics devraient gérer rapidement et pour ce faire nous discutons avec les Maires riverains, qui auraient vocation à prendre de tels arrêtés d'interdiction de ce transit, puisque nous sommes encore plus certains aujourd'hui qu'ils en ont le pouvoir, quoiqu'ils aspirent légitimement, à prendre de tels arrêtés avec le Conseil Départemental du Gers. Nous respectons ainsi ce que nous avons dit dès le 1^{er} jour : « d'abord être partenaires plutôt qu'adversaires, tant que les circonstances le commanderont ». Dans l'intervalle, GSPL doit continuer à agir et à investir le champ des décisions comme de l'information.

-0-

Qu'il s'agisse de la présence médiatique, des rencontres institutionnelles, de la pétition qui est un succès, des projets en cours évoqués notamment en réunion du 14 mai 2018 avec les Maires riverains qui avaient manifesté un fort intérêt autour des modalités juridiques dans la prise des arrêtés d'interdiction, pour lesquelles notre bureau, grâce à notre Vice-Présidente avait recueilli des informations, notamment par les avocats désignés par le CD des Landes et par celui des Maires de la vallée de LA ROYA . L'association a donc décidé d'apporter ces infos aux Maires pour leur permettre de prendre lesdits arrêtés, et pour ce faire, nous sommes aujourd'hui en possession d'un document daté du 17 décembre 2018 en provenance d'un cabinet d'avocats spécialisés, qui confirme cette compétence des Maires pour prendre ces arrêtés d'interdiction, y compris avant que ces départementales ne soient effectivement déclassées **(des précisions vous seront données au cours du débat).**

-0-

Toujours dans l'action, nous avons adressé 2 lettres au Président du Conseil Départemental dès le 12 juin 2018, sollicitant au titre de la démocratie de proximité, de recevoir tous documents, études, rapport, etc. relatifs au trafic routier sur les RD 931 et 924 ; et dès le 12 juillet 2018 rappelant au Président les pouvoirs de notre pétition citoyenne et surtout sa volonté de prises d'arrêtés d'interdiction de ce transit poids lourds qu'il a exprimée au cours de l'opération escargot et des entretiens médias qui ont suivis ! SANS REPONSE à ces demandes d'informations, nous avons dès le 2 octobre 2018, dénoncé ouvertement ce que nous appellerons une négligence de leurs services.

D'autre part, le 31 octobre 2018, un rendez-vous a été sollicité par mail avec la Préfète du Gers.

Autre info : la procédure de déclassement « VGC » actée par le Département en février 2018 est, à la demande du Ministère, précédée d'une étude d'impact, à la charge du Conseil Départemental. Le cabinet EGIS, chargé de cette étude nous a contacté pour lui faire part de nos observations sur le terrain (c'était en novembre 2018 et ce à la demande du Conseil Départemental).

-0-

Ainsi, dès le 1^{er} février 2019, nous avons été invités par le Conseil Départemental à participer à un Comité Technique, pour évoquer l'étude d'impact du déclassement des RD classés VGC proposée par le Cabinet EGIS. Outre notre 1^{ère} participation « physique » dans ce dossier et cette prise de considération de l'existence de GSPL, nous avons senti le souhait d'une cordiale concertation, ainsi que la volonté d'avancer.

Néanmoins, si cette étude, commanditée par le Conseil Départemental, sur recommandation Ministérielle, porte sur l'analyse de « l'évolution du trafic, l'analyse des impacts du déclassement, l'étude des mesures contraignantes pour le trafic poids lourds et mesures compensatoires » nous avons fait remarquer que, même si ces argumentations (études techniques) sont nécessaires, des études techniques complémentaires devraient être confiées au cabinet EGIS, ou à tout autre bureau technique compétent, sur les contraintes subies par les riverains et le rôle des Pouvoirs Publics qui est de protéger les populations, s'agissant ici de futurs arrêtés d'interdiction, établis dans l'intérêt des administrés et riverains en particulier relatif à la sécurité et la santé et pourquoi ne pas mesurer l'impact pollution de l'air notamment et dangers que font courir aux riverains la traversée de ces P.L dans les villages en ciblant les points noirs. Nous serons de nouveau invités pour la remise définitive au Conseil Départemental, de l'étude faite par EGIS et insisterons sur la nécessité d'envisager ces études techniques pour conforter la prise d'arrêtés. Il y va de l'intérêt de tous.

-0-

Petit retour sur notre réunion de Bureau du 2 janvier 2019, pour résumer :

- ✓ La création du site internet de GSPL que les membres du Bureau se chargent de faire vivre,
- ✓ Evoquer clairement le document du cabinet d'avocats spécialisés et la possibilité pour les Maires riverains de prescrire, au même titre que le Conseil Départemental, les arrêtés d'interdiction sur les RD 931-924, même encore classés VGC !
- ✓ Evoquer également un article paru dans le bulletin municipal de Nogaro (déc.2018) consacré au transit P.L, qui rappelle que seuls les 7 Maires riverains sont les représentants auprès des Pouvoirs Publics pour étudier la problématique de cet axe routier... c'est vrai.... et nous n'en doutions pas.... nous sommes ravis que ce soit dit, mais nous serons pour leur rappeler ! comme précisé en amont dans un cadre de partenariat.

- ✓ Autre rendez-vous, celui sollicité par M. GOUANELLE Conseiller Départemental du canton, auprès de M. ROUQUETTE DGS du Conseil Départemental, souhaitant la présence de notre Vice-Présidente Conseillère Technique.
- ✓ Le listing des signataires de pétitions est mis à jour, susceptible de valoir document officiel. (tout en respectant les règles de la CNIL) 603 signatures du collectif, 1055 de GSPL et 447 de change.org, soit au total plus de 2.000 signatures

-0-

Autres démarches :

- ✓ Le 18 janvier 2019, nous avons souhaité communiquer aux Maires riverains le document du Cabinet d'Avocats spécialisés, relatif à la prise d'arrêtés d'interdiction : certains Maires ont évoqué cette action sans plus attendre le résultat de la procédure de déclassement VGC.... ! Dont acte,
- ✓ Le 19 janvier 2019 notre Présidente a rencontré une Association de la Vallée d'Aspe, subissant comme nous les désagréments de ce transit,
- ✓ Le 14 février 2019 nous avons expédié une lettre en recommandé avec accusé de réception à Madame la Préfète pour lui rappeler notre demande de rendez-vous du 31 octobre 2018 par mail (suivie de plusieurs appels téléphoniques !)
- ✓ Le 20 février 2019, autre rencontre avec une Association similaire à GSPL concernée par le trafic à Grenade sur Adour sur la RD824...

-0-

Ce 11 mars, le Bureau s'est à nouveau réuni pour évoquer le jugement récent du Tribunal Administratif de PAU qui annule un arrêté du Conseil Départemental des Landes (interdiction des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur la RD 834 conservée VGC) pour en tirer tous les enseignements et les bénéfices (**détail à suivre**) ; mais aussi pour préparer correctement cette A.G et enfin le RDV fixé au 12 mars, avec M. GOUANELLE Conseiller Départemental, M. ROUQUETTE DGS du Conseil Départemental du Gers et notre Conseillère Technique et Vice-Présidente Marianne GUICHENE-LABORDE. Un entretien constructif et positif à mon avis **dont les détails sont à suivre**.

(Tous les documents concernant ces diverses actions ont été communiqués à nos adhérents fin mars.)

Dernier RDV : le 12/04/2019, le Président du Conseil Départemental a invité les Maires riverains et GSPL à l'examen, par l'Assemblée plénière, du rapport permettant de soumettre à l'Etat la demande officielle de déclassement des RD 931 et 924, ainsi que de la procédure à suivre. (rapport adopté à l'unanimité)

Et encore ce 12 avril, notre Présidente s'est rendue suite à leur invitation à l'Assemblée Générale de l'Association de Grenade sur Adour.

Deux précisions auxquelles nous tenons :

S'il est vrai que par le biais de notre Vice-Présidente, le Bureau de notre Association a la chance d'être en relation avec des Avocats en charge de dossiers contentieux sur ces prises d'arrêtés, également en contact avec les Maires de la Vallée de LA ROYA et leurs avocats, mais aussi avec le Conseil Départemental des Landes qui nous a toujours tenus informés de la procédure et nous informera s'ils font appel du jugement du TA de PAU. Oui, ainsi nous sommes très bien renseignés, tant sur le plan juridique que factuel sur des dossiers similaires tout en développant nos réseaux de renseignements et contacts. Pour tout ce travail et cette solidarité, nous les remercions.

Comme toute Association qui défend des causes environnementales, nous sommes un groupe de pression qui nous amène à renoncer à demander des subventions. Mais cette indépendance nous coûte cher, le Trésorier le sait. En ne vivant que des cotisations de nos adhérents, nous avons plus que jamais besoin d'eux. Notre détermination et volonté de réussir ne suffisent pas ; c'est pourquoi nous faisons appel au renouvellement des cotisations, voire à de nouvelles adhésions. Au nom de GSPL nous vous remercions de votre contribution.

-0-

Pour conclure ce rapport moral, rappelons que notre existence est due à l'origine à la présence d'un collectif, au succès de l'opération escargot (7 novembre 2017 déjà !) organisée en commun avec ce collectif et le Maire de Nogaro. C'est à ce moment-là que le déclic est venu et que GSPL est née et a souhaité travailler en concertation avec les Pouvoirs Publics. Nos statuts, nos lettres, nos contacts avec les Maires et responsables Départementaux le prouvent. Nous sommes tellement déçus quand on observe le film de ces 30 dernières années, que maintenant nous sommes déterminés ; nous serons extrêmement vigilants pour faire respecter la mission des Pouvoirs Publics.

Si ces derniers, y compris les Maires qui ont le pouvoir d'interdiction de circulation fondée sur la préservation de la santé et de la sécurité des Administrés, ne se mettent pas dans la peau, dans la situation d'un riverain qui subit ces nuisances tous les jours depuis trop longtemps, nous n'aurons aucune chance d'être compris, or leur devoir est de nous protéger. Ceci s'adresse également et surtout au Président du Conseil Départemental.

-0-

Enfin j'ai relevé la phrase d'un responsable, en l'occurrence Chef du Service Territoires et Patrimoine à la DDT du Gers qui disait au cours d'une réunion récente à la CCI du Gers, dans le cadre des SCOT de Gascogne : »si l'on veut attirer des gens dans le Gers, la question de la qualité de vie est fondamentale « paroles, paroles ! moi si j'ai toujours encouragé les gens à venir habiter dans nos campagnes, aujourd'hui j'hésite... «Venez vous mettre au vert vivre et profiter de notre belle région» aujourd'hui c'est difficile à dire...

C'est bien pour cela que nous agissons et que je vous y encourage. Même si demain nous n'obtenons pas satisfaction, notre patience, notre persévérance et notre détermination, nos actions et notre seule présence rappelleront à nos interlocuteurs que l'on ne peut plus rester passif et inactif. Donc SVP aidez-nous.

Néanmoins, pour terminer sur une note plus optimiste et positive de nos démarches rappelez-vous, entre novembre 2017 et les promesses des politiques, la création de GSPL le 20 janvier 2018, la réunion du 12 mars 2019 avec les DGS de Monsieur MARTIN, nous avons noté de sa part des annonces et avancées concrètes, ainsi qu'un consensus sur nos suggestions telles que :

- Le principe d'une réunion commune avec la Préfète du Gers
- Un accord partagé sur les voies de substitution que sont les autoroutes
- Une promesse de nouvelle mission de comptage physique (et non partielle ou sondage) des poids lourds entre Barcelone et Manciet et en particulier sur Nogaro à l'angle de la place Jeanne d'Arc et au croisement des avenues du Midour et Daniate.
- L'opportunité d'envisager une réunion avec les sociétés de transports pour entendre leurs observations
- Et surtout cette échéance à septembre 2019, fixée par M. ROUQUETTE, pour la prise d'arrêtés conjoints d'interdiction, c'était le 12 mars 2019
- Et enfin, confortés ce 12 avril par le vote officiel du rapport du Conseil Départemental, argumentant la procédure de déclassement indispensable et les engagements d'actions à l'automne. En quelque sorte la mise en œuvre de la procédure de déclassement (documents administratifs actés, enregistrés...)

Si ce que nous avons entendu et noté, est respecté, GSPL, les Pouvoirs Publics et les riverains sont sur la bonne route et quand on dit de nos jours (c'est d'actualité) que l'identité ne se définit pas par ses racines, mais par les routes que l'on prend ; GSPL a choisi les D931 -924 !

Christian CLAYZAC
Chargé de Communication